

**MAIRIE DE THIL**  
31530



Tél : 05 61 85 42 88  
Fax : 05 61 85 19 66  
mairie-thil@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 05/2020  
PORTANT  
RÈGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION**

**MARCHÉ DE PLEIN VENT**

**Le Maire de Thil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-2, L 2213-3 et L 2213-4,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.3131-17,

Vu l'état d'urgence sanitaire,

Vu la dérogation accordée par la Préfecture de Haute Garonne pour le maintien du marché hebdomadaire de Thil,

**CONSIDÉRANT** les modalités mises en place pour la garantie des conditions sanitaires, la sécurité et le bon déroulement du Marché, il est nécessaire de supprimer le stationnement des véhicules de toutes catégories dans le prolongement de la place du Château vers la Rue des Fossés,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules est interdit dans le prolongement de la place du château, à THIL 31530, les mercredis de 14h00 à 22h00 à partir du 1<sup>er</sup> Avril et durant la période d'état d'urgence sanitaire

**Article 2 :** Le Maire devra s'assurer d'une part du respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières » définies au niveau national et, d'autre part, de l'interdiction de rassemblement de plus de 100 personnes.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place afin de permettre l'application du présent arrêté, lequel sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**Article 4 :** Le Maire et le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Thil, le 31 Mars 2020  
Le Maire, Céline FRAYARD**

